

Comité des obstacles techniques au commerce

**DIXIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE SUR LES PROCÉDURES
D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS**

19 JUIN 2023, 10 HEURES-18 HEURES

Rapport de la Présidente¹

Conformément à sa décision de tenir régulièrement des réunions des personnes chargées de l'échange de renseignements, y compris les responsables des points d'information et des notifications², le Comité OTC a tenu sa dixième réunion extraordinaire sur les procédures d'échange de renseignements le 19 juin 2023. Les réunions extraordinaires offrent aux Membres la possibilité de débattre de questions relatives à l'échange de renseignements et d'examiner périodiquement le fonctionnement des procédures de notification et des points d'information. Elles facilitent également le suivi des recommandations spécifiques relatives à la transparence convenues par le Comité OTC pendant ses examens triennaux.³ La dixième réunion extraordinaire était structurée en trois tables rondes consacrées i) à la plate-forme ePing SPS et OTC; ii) au fonctionnement des points d'information (réponse aux questions et formulation des observations); et iii) au Système harmonisé (SH). Le présent document contient un résumé de la réunion, tandis que des renseignements supplémentaires concernant le programme et les exposés ainsi que l'enregistrement sont disponibles sur la [page Web](#) correspondante du site Web de l'OMC.

SÉANCE 1: UTILISATION D'EPING POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA SENSIBILISATION

1.1. Dans le cadre du neuvième examen triennal, il a notamment été recommandé au Secrétariat d'améliorer et de simplifier les outils en ligne et de s'employer à intégrer ces outils dans une plate-forme centralisée plus complète.⁴ Le Secrétariat a donné suite à cette recommandation avec le [lancement de la nouvelle plate-forme ePing SPS et OTC](#) en juillet 2022, qui intègre et améliore les services offerts précédemment au moyen de cinq outils en ligne distincts.⁵ Au cours de cette séance, le Secrétariat a présenté les principales fonctionnalités d'[ePing](#) et les Membres ont fait part de leur expérience concernant l'utilisation de l'outil pour mettre en œuvre les mécanismes de transparence des OTC et en tirer parti.

1.2. **Le Secrétariat** a présenté l'ensemble des services et les principales fonctionnalités d'ePing: i) présentation des notifications, ii) suivi des travaux du Comité (notifications, préoccupations commerciales spécifiques et autres documents) et iii) communication. Au moyen d'exemples précis, le Secrétariat a démontré en quoi ces fonctionnalités pouvaient être utiles à divers types d'utilisateurs. Parmi les récentes évolutions d'ePing figuraient: i) la possibilité de rechercher directement des documents du Comité autres que des notifications au moyen des métadonnées;

¹ Mme Anna Vitie (Finlande). Le présent rapport est distribué sous la propre responsabilité de la Présidente.

² [G/TBT/1/Rev.15](#), par. 6.8.1.a.

³ On trouve notamment de plus amples informations sur la [neuvième réunion extraordinaire](#) tenue les 18 et 19 juin 2019, qui portait sur les sujets identifiés lors du huitième examen triennal achevé en novembre 2018 ([G/TBT/41](#)).

⁴ [G/TBT/46](#), paragraphe 6.29.a.i.

⁵ Le système de gestion des renseignements SPS (SPS IMS), le système de gestion des renseignements OTC (TBT IMS), le système de présentation des notifications SPS (SPS NSS) le système de présentation des notifications OTC (TBT NSS) et le système d'alerte ePing pour les notifications SPS/OTC.

ii) la possibilité pour les administrateurs des notifications de mettre à jour les coordonnées de leurs points d'information directement sur la plate-forme; iii) la disponibilité de neuf nouveaux tutoriels vidéo expliquant les différentes fonctionnalités de la plate-forme; iv) l'incorporation des versions les plus récentes des codes du SH et de l'ICS; et v) le système d'authentification unique, qui permet aux délégués disposant des identifiants d'accès de naviguer facilement entre ePing et eAgenda. S'agissant des options en matière de renforcement des capacités, les délégués ont été invités à prendre contact avec le Secrétariat.

1.3. Après la présentation, il a été demandé au Secrétariat d'établir un document explicatif précisant les droits d'accès et les fonctionnalités disponibles selon les différents types d'utilisateurs, à savoir les administrateurs des notifications, les administrateurs ayant des droits de communication et les utilisateurs ordinaires.

1.4. **Mme Lahya Hambinga** (Namibie)⁶ a donné un aperçu des principales fonctions et des initiatives entreprises par le point de notification et d'information OTC, qui est hébergé par l'Institut namibien des normes (NSI). Elle s'est ensuite concentrée sur la participation de la Namibie au Programme des champions de la transparence dans le domaine des obstacles techniques au commerce (OTC) organisé par l'OMC.⁷ Ce programme a eu des effets directs sur l'adoption d'ePing par le NSI et sur les efforts qu'il a déployés pour en promouvoir l'utilisation. Il y a eu i) des améliorations en matière de coordination interne et de renforcement des capacités pour les autorités de réglementation et les entreprises et ii) des efforts spécifiques déployés pour inscrire davantage d'utilisateurs ePing pendant les activités de formation. La création d'un formulaire ePing permettant de recueillir des renseignements sur les parties prenantes intéressées et de les inscrire sur la plate-forme a constitué une innovation pour la Namibie. Depuis le lancement du Programme des champions en octobre 2022, le nombre d'utilisateurs nationaux d'ePing a considérablement augmenté en Namibie et le pays a présenté de nouvelles notifications via la plate-forme ePing, renforcé et poursuivi ses efforts de sensibilisation, et établi un comité national des obstacles techniques au commerce.

1.5. **M. Alex Chaparro** (Chili)⁸ a donné un aperçu du rôle et des responsabilités du point d'information chilien, qui est géré par le Sous-Secrétariat aux relations économiques internationales (SUBREI) du Ministère des affaires étrangères. L'intervenant a expliqué l'interaction entre leur bureau et les parties prenantes, qui comprennent les organismes de réglementation, le secteur public et le secteur privé ainsi que les points d'information des autres Membres. En ce qui concerne le fonctionnement actuel et la diffusion d'ePing, toutes les deux semaines, le point d'information envoie un fichier aux secteurs public et privé avec les derniers renseignements pertinents pour le Chili. Le point d'information gère également le flux d'observations et de demandes émanant des différentes parties prenantes. Il utilise ePing pour la présentation et le suivi des notifications OTC et pour informer les parties prenantes. Pour encourager la diffusion et l'utilisation d'ePing, le point d'information prévoit des séances de formation avec le Conseil de la société civile (COSOC) et le Service de l'agriculture et de l'élevage (SAG). En outre, une nouvelle signature ePing a été ajoutée au compte de courrier électronique des points d'information pour sensibiliser les parties prenantes et les encourager à s'inscrire sur ePing.

1.6. **Mme MaryAnn Hogan** (États-Unis)⁹ a fait part de l'expérience du point d'information des États-Unis concernant ePing, qui est géré par l'Institut national des normes et de la technologie (NIST). Elle a commencé par fournir des informations générales sur le système national initial d'alerte pour les notifications (Notify US), qui a largement été utilisé avant d'être retiré en janvier 2023, date à laquelle le NIST a entièrement intégré ePing après avoir observé une période de transition de 9 mois pour ses 3 000 abonnés. Pour aider les parties prenantes lors de la transition, le NIST a proposé plusieurs séances de formation à ePing. Les activités de sensibilisation ont été adaptées à des secteurs spécifiques, couvrant entre autres les boissons, les déchets et débris, les technologies médicales, les cosmétiques et les produits alimentaires. Le dialogue et les contacts permanents avec les différentes parties prenantes concernant ePing ont également permis de mieux

⁶ Responsable, point de notification et d'information OTC/OMC, Institut namibien des normes.

⁷ Le [Programme des champions de la transparence](#) est une initiative pilote de l'OMC sur le renforcement des capacités, qui a été menée dans la région Afrique pour renforcer l'application et accroître les avantages des mécanismes de transparence des OTC.

⁸ Conseiller auprès de la Division des affaires réglementaires, Sous-Secrétaire aux affaires économiques internationales, Ministère des affaires étrangères du Chili.

⁹ Chef d'équipe, point d'information des États-Unis sur les OTC, Bureau de coordination des normes (SCO), Institut national des normes et de la technologie (NIST).

comprendre les utilisations et les besoins uniques de ces dernières par rapport au système. Mme Hogan a mis l'accent sur le renforcement de la transparence dans les travaux du point d'information et l'amélioration de l'accès à l'information pour les parties prenantes, en particulier le secteur privé. Elle a également souligné qu'il était utile de maintenir une communication permanente avec le Secrétariat de l'OMC concernant la plate-forme et s'est félicitée de l'annonce des nouveaux tutoriels vidéo.

1.7. En réponse à une question, les discussions ont porté sur l'expérience des délégations concernant l'utilisation d'ePing pour diffuser des observations au sujet des notifications. Il a été noté que le forum international d'ePing constituait une bonne solution pour informer les autres Membres des observations formulées. Ce faisant, les Membres pourraient soit inclure le contenu intégral des observations sur ePing, soit simplement annoncer qu'ils ont présenté des observations et fournir des renseignements complémentaires sur demande.

1.8. Les délégués ont également échangé des données d'expérience et leurs vues sur la façon de mieux attirer l'attention des autres Membres sur certains changements administratifs mineurs concernant les règlements techniques, tels que la consolidation de textes existants (sans nécessairement assigner un délai pour la présentation des observations). Plusieurs solutions ont été proposées, notamment d'utiliser des addenda ou de faire figurer la mention "autre" dans le modèle de notification ordinaire. D'une manière plus générale, il a été souligné à quel point il était utile et important de faciliter l'accès aux renseignements sur la réglementation.

1.9. **M. Lucian Cernat** (Union européenne)¹⁰ a présenté un exposé sur l'importance de la transparence à l'OMC et l'utilisation d'ePing pour traiter les exigences commerciales complexes, en se basant sur une [note d'orientation](#) récente. Actuellement, on estime que ces exigences commerciales complexes touchent 15 000 milliards de dollars d'échanges mondiaux de marchandises. L'intervenant a déclaré que le Comité OTC était l'une des meilleures instances pour la transparence, car il fournit, via la plate-forme ePing, des renseignements en ligne favorables à l'activité des entreprises. Il a affirmé que même si le système ePing proposait des fonctionnalités utiles et qu'il était utilisé par les milieux d'affaires, il était loin d'avoir atteint son véritable potentiel. Il a soutenu qu'il y avait actuellement trop peu d'utilisateurs pour faire une différence systémique et que le nombre d'entreprises utilisatrices était notamment trop faible. Pour conclure, l'intervenant a suggéré de continuer d'améliorer les services ePing en s'appuyant sur les technologies de l'IA et en créant un "outil ChatOTC".

1.10. Il a été discuté de l'inclusion des MPME dans ePing et des moyens de les attirer vers cette plate-forme. Il a été noté que les associations commerciales ou professionnelles pouvaient constituer un lien utile entre les MPME et le gouvernement pour diffuser des informations sur la plate-forme. Le Secrétariat a expliqué que, outre les tutoriels vidéo, une vidéo généraliste sur ePing destinée au secteur privé serait préparée afin de contribuer à mieux faire connaître le système.

SÉANCE 2 A): FONCTIONNEMENT DES POINTS D'INFORMATION: RÉPONSE AUX QUESTIONS

2.1. La deuxième séance a porté sur le fonctionnement des points d'information, en commençant par les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées pour répondre aux questions/demandes des Membres et des autres parties intéressées concernant les mesures notifiées.

2.2. **Mme MaryAnn Hogan** (États-Unis) a partagé les pratiques du point d'information des États-Unis pour répondre aux questions/demandes. Elle a donné un aperçu des types de questions envoyés par d'autres Membres de l'OMC sur une gamme de marchandises telles que les cosmétiques, les produits alimentaires, les biens de consommation, les prescriptions en matière d'énergie, etc. L'intervenante a décrit le délai de réponse des États-Unis, qui est de trois à cinq jours, conformément à la recommandation du Comité OTC. Elle a souligné deux pratiques essentielles: i) une étroite collaboration entre les points d'information et les organismes compétents, notamment en se familiarisant à leurs sites Web et ii) l'envoi d'un accusé de réception aux questions/observations et la fourniture d'un calendrier indicatif pour tout suivi.

¹⁰ Chef de l'Unité Coopération réglementaire internationale et négociations internationales sur les marchés publics, Commission européenne.

SÉANCE 2 B): FONCTIONNEMENT DES POINTS D'INFORMATION: PRÉPARATION DES OBSERVATIONS ET DES RÉPONSES

3.1. Dans le cadre du neuvième examen triennal, il a notamment été recommandé d'élaborer un guide de bonnes pratiques sur la manière de préparer une observation au sujet d'une notification.¹¹ Un groupe de sept points d'information¹² s'est porté volontaire pour rédiger le guide et a élaboré une série de [questions d'orientation](#) afin de contribuer à ces travaux. Cette séance a été organisée pour rassembler des données en vue de l'élaboration du guide. Les Membres ont été invités à faire part de leur expérience à la lumière des questions d'orientation susmentionnées.

3.2. **Mme Bexci Sanchez** (États-Unis)¹³ a partagé les orientations que son service communique aux parties prenantes des États-Unis pour préparer les observations. Ces orientations sont structurées en plusieurs sections qui comprennent des informations générales, la préparation et la présentation des observations, les délais pour la présentation des observations, la procédure une fois les observations présentées, d'autres considérations et des renseignements additionnels. S'agissant de la préparation des observations, l'intervenante a expliqué que cela concernait deux aspects: la forme et le fond. Parmi les aspects formels figurent le cadre opérationnel tel que la boîte de réception réservée à cet effet, le délai pour la présentation (généralement deux jours avant la date limite), des renseignements tels que la cote de la notification, etc. Les aspects de fond dans l'élaboration de contributions aux fins d'une observation sont notamment les suivants: un énoncé justificatif, la valeur commerciale estimée et les répercussions commerciales possibles, les éventuelles conséquences involontaires, des propositions d'options ou de modifications moins restrictives pour le commerce afin d'éviter les obstacles inutiles tout en atteignant les objectifs légitimes, des références aux normes internationales, des demandes d'éclaircissements sur le texte, la prise en compte des délais de transition, des références aux décisions et aux recommandations du Comité OTC. L'intervenante a brièvement expliqué les critères économiques utilisés pour hiérarchiser les observations. S'agissant du Département de l'agriculture, par exemple, la mesure ou la réglementation en question doit avoir un impact supérieur à 1 million d'USD pour donner lieu à des observations. D'autres aspects tels que l'impact systémique, les intérêts de la branche de production, les domaines d'intérêt futurs sur les marchés futurs sont également pris en considération. L'intervenante a également partagé les réponses positives reçues de la part d'autres Membres après l'envoi d'observations, telles que des éclaircissements, le retrait des mesures, l'harmonisation avec les normes internationales, le report de la mise en œuvre, etc.

3.3. **Mme Eleanor Sanderson** (Australie)¹⁴ a partagé l'approche suivie par l'Australie pour préparer et présenter des observations. Le point d'information sur les OTC de l'Australie est hébergé par le Bureau des négociations commerciales mondiales au sein du Département des affaires étrangères et du commerce (DFAT). L'Australie considère les observations comme un outil important pour obtenir des éclaircissements, mieux comprendre les mesures notifiées, influencer éventuellement les résultats finals et éclairer la prise de décisions en matière de PCS. La formulation des observations s'effectue en deux grandes étapes: i) l'identification des notifications présentant un intérêt et ii) l'évaluation et la rédaction. L'Australie examine les notifications en se concentrant sur ses principaux intérêts commerciaux en termes de produits et de marchés. Dans ce processus, elle maintient la communication avec ses parties prenantes: les décideurs, les branches de production, l'équipe du DFAT spécialisée en droit commercial et les postes de pays. L'Australie suit une approche s'articulant autour du point d'information pour envoyer les observations et y répondre, mais compte tenu de sa petite taille, le point d'information s'appuie sur les compétences des spécialistes, des organismes de réglementation et de l'industrie, et œuvre sans relâche afin d'améliorer son efficacité. Les organismes de réglementation ou les domaines stratégiques concernés ou compétents rédigent les observations sur les notifications d'autres Membres, et l'organisme de réglementation ayant présenté une notification répond aux observations qu'il reçoit au sujet d'une notification australienne. Le point d'information examine la pertinence, en veillant notamment à ce que l'on ait répondu à toutes les questions, et il est chargé d'envoyer les observations et les réponses. Un accusé

¹¹ [G/TBT/46](#), paragraphe 7.13.b.

¹² Afrique du Sud, Australie, États-Unis, Kenya, Namibie, Pérou et Philippines.

¹³ Spécialiste du commerce international, Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA.

¹⁴ Directrice adjointe, Section des stratégies relatives aux obstacles non tarifaires, Bureau des négociations commerciales mondiales du Département des affaires étrangères et du commerce (DFAT) de l'Australie, (point d'information sur les OTC de l'Australie).

de réception est également envoyé pour toute observation reçue, et le point d'information du Membre qui a formulé des observations est toujours mis en copie dans la correspondance.

3.4. La discussion a également porté sur la coordination des observations et la possibilité d'établir des contacts directs entre les parties prenantes d'un pays exportateur et les organismes de réglementation et autres entités du Membre notifiant. Les pratiques peuvent varier, mais il a été noté que le point d'information reste le point de contact permanent qui canalise l'information. Les délégations ont également noté l'importance de fixer des délais précis pour accuser réception des observations et y répondre, et notamment un délai de réponse, afin d'améliorer la prévisibilité.

SÉANCE 3: ATELIER SUR LE SYSTÈME HARMONISÉ (SH)

4.1. Dans le cadre du neuvième examen triennal, il a été recommandé au Secrétariat d'organiser des formations sur les codes du SH et de l'ICS et de lui faire part de suggestions concernant l'amélioration de l'uniformité dans l'utilisation des codes de l'ICS et/ou du SH et/ou des noms de produits dans les notifications.¹⁵ En réponse, le Secrétariat a organisé un atelier sur les codes du SH, en s'appuyant sur les travaux et les compétences du personnel de la Division de l'accès aux marchés et du Répertoire central des notifications (RCN).

4.2. **Le Secrétariat** a organisé un atelier interactif sur le Système harmonisé (SH) géré par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). L'intervenant a d'abord expliqué les principes fondamentaux de la classification tarifaire et donné un aperçu du SH, y compris la Convention, la nomenclature, les notes relatives aux sections, les chapitres, les positions et sous-positions, les Règles générales d'interprétation (RGI), les avis de classement et les notes explicatives (NESH). Il a souligné que les RGI faisaient partie intégrante de la nomenclature et énonçaient les principes de classement dans le SH. Il a expliqué comment le SH fonctionnait dans la pratique en s'appuyant sur des exemples précis tels que différents types de chocolats et de produits comportant de multiples composants/fonctions. Il a également souligné l'évolution des codes du SH au fil des ans et l'adoption de versions actualisées par l'OMD, reflétant l'évolution de la désignation de nouvelles catégories de produits (par exemple les textiles électroniques et les drones). Il a mentionné un système en ligne de l'OMC et de l'OMD appelé [HS Tracker](#) (version bêta), qui aide les utilisateurs à repérer les changements entre les différentes versions du SH.

4.3. Le Secrétariat a également donné un aperçu des fonctionnalités du Répertoire central des notifications (RCN) et a présenté l'initiative du Secrétariat concernant le dictionnaire de produits. L'intervenante a évoqué la [Décision sur les procédures de notification](#), qui fait obligation au Répertoire central de notifications d'agir en tant que dépositaire officiel des notifications et d'informer les Membres de leurs obligations en matière de notification. S'agissant du Comité OTC, elle a également décrit ce qui se passe en toile de fond lorsqu'une notification OTC est présentée à l'OMC. Actuellement, les renseignements sur les produits visés par un règlement sont fournis par le Membre notifiant au moyen des codes du SH, des codes de l'ICS ou d'un texte libre. Dans la mesure du possible, le RCN ajoute aussi les codes du SH ou de l'ICS aux notifications pour faciliter les recherches dans les bases de données, mais ces renseignements additionnels ne figurent pas dans la notification officielle. L'intervenante a ensuite expliqué que le RCN, en collaboration avec d'autres équipes du Secrétariat, travaille depuis 2021 sur une initiative visant à élaborer un dictionnaire de produits. Le dictionnaire a pour objet de faciliter les recherches et d'aider les Membres à préparer leurs notifications. Le RCN tente actuellement de dresser un inventaire exhaustif des termes (noms de produits) avec le(s) code(s) du SH correspondant. Cet outil se veut flexible et couvre les termes qui se chevauchent ainsi que les synonymes. Une fois validée, la première version du dictionnaire de produits pourrait être intégrée dans ePing pour aider les Membres à identifier les codes du SH lorsqu'ils élaborent des notifications et permettre à tous les utilisateurs d'ePing de suivre et de recevoir des alertes personnalisées sur les notifications relatives à des produits susceptibles de les intéresser.

¹⁵ [G/TBT/46](#), par. 7.13.a.

COMMENTAIRES DE LA PRÉSIDENTE

5.1. J'ai noté plusieurs points à retenir de la réunion extraordinaire.

Au cours de la première séance sur ePing, le Secrétariat a montré que le système pouvait s'avérer un outil puissant pour les délégués. Il permet à la fois de suivre les travaux du Comité et de contacter les parties prenantes nationales. Je note également qu'en continuant d'utiliser les fonctions de communication d'ePing pour obtenir des éclaircissements sur les notifications, il serait possible de réduire le nombre de PCS portées devant le Comité. Les points d'information ont un rôle clé à jouer pour faire en sorte que leurs parties prenantes publiques et privées tirent le maximum d'avantages d'ePing. À cet égard, l'échange de données d'expérience entre les points d'information a été très bénéfique et je pense qu'il devrait se poursuivre à l'avenir. Nous avons également entendu des propositions pour continuer de faire évoluer ePing en tirant parti des innovations numériques récentes, et un éventuel ChatOTC a même été évoqué. Pour donner suite à cette réunion, le Secrétariat préparera une note explicative sur les différents profils d'utilisateurs et les droits d'administrateur dont ils peuvent disposer.

Au cours de la deuxième séance sur le fonctionnement des points d'information, les Membres ont expliqué comment ils répondaient aux demandes et préparaient les observations et les réponses. Les délibérations de cette séance seront utiles pour l'élaboration du guide de bonnes pratiques sur la préparation des observations. Ces travaux répondront à un mandat du Comité énoncé lors du neuvième examen triennal. Comme cela a été annoncé au cours de la réunion, sept points d'information se sont portés volontaires pour travailler sur ce guide. Je voudrais remercier ces sept points d'information et les inviter à communiquer des renseignements actualisés à la prochaine réunion du Groupe de travail de la transparence.

Dans le cadre de la troisième séance, un aperçu des codes du SH a été fourni. Les délégués ont eu la possibilité de s'exercer et d'attribuer des codes du SH à plusieurs produits sélectionnés. Les collègues du Secrétariat issus de la Division de l'accès aux marchés ont réalisé un excellent travail en permettant à tous les participants de comprendre ce sujet technique. La séance a également permis de mettre en avant les difficultés que les points d'information et les autorités chargées des notifications sont susceptibles de rencontrer pour attribuer les codes du SH aux notifications. À cet égard, le Secrétariat a également présenté une nouvelle initiative visant à élaborer un "dictionnaire de produits", qui pourrait éventuellement permettre aux délégations d'identifier les codes/groupes de produits du SH et d'effectuer une recherche à partir de ces derniers. Je propose que nous poursuivions également l'examen de la question des produits visés dans le Groupe de travail de la transparence.

Globalement, je pense que cette réunion extraordinaire interactive a permis de recueillir des indications très précieuses ainsi que des conseils et des éléments pour améliorer nos efforts en matière de transparence de la réglementation. Je tiens à remercier tous les intervenants pour leurs exposés et les Membres pour leur participation active à la réunion.
